Revue d'informations municipales

Mallefougasse INFOS

Communauté de Communes MOYENNE DURANCE Territoire d'expressions !

N°39 - JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2015

INFOS PRATIQUES ...

COMMENT JOINDRE LES SERVICES DE LA MAIRIE

Mairie de Mallefougasse - Rue de la mairie
04230 Mallefougasse-Augès
Tél. : 09 79 31 33 20 - Fax : 04 92 77 03 06.
Mèl : mairie.mallefougasse@orange.fr
Site Internet : http://mallefougasse.chez-alice.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et jeudi : de 13h30 à 16h

A compter du 1er septembre, le secrétariat retrouvera ses horaires d'ouverture habituels, à savoir :

Lundi et jeudi : de 14h30 à 17h ;
Mardi et vendredi : de 9h à 11h.

MALLEFOUGASSE INFOS
REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES
Numéro 39 : JUILLET AOÛT SEPTEMBRE 2015
Directeur de publication : Jean-Paul DEORSOLA
Dépôt légal à parution
Création et réalisation : frédéric.pellegrini [grafist] - Tél. : 06 11 43 40 97

Risque incendie : appel à la vigilance

Les conditions climatiques actuelles (absence de précipitations, températures élevées) rendent la végétation particulièrement vulnérable à l'incendie. Dans ce contexte, nous appelons chacun à la plus grande vigilance et au strict respect des règles élémentaires de précaution durant cet été.

Il est en particulier demandé de ne pas procéder à des brûlages de végétaux et d'une manière générale à tout brûlage en extérieur, de ne pas jeter de mégots de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulation, de ne pas allumer de feux (barbecue….) dans les espaces naturels…

LE SAVIEZ-VOUS

Création à Mallefougasse d'une association (loi 1901) pour la sauvegarde, la sécurisation, la consolidation et la restauration (maçonnerie, débroussaillage, entretient) du patrimoine du village. Mais peut-être aussi des fouilles (avec autorisation et en accord des autorités compétentes) Cette association est ouverte à tous les volontaires de tous âges qui souhaitent participer activement à cette aventure de conservation des sites caractéristiques de Mallefougasse (puits, lavoir, four communal, murs en pierres, oratoires etc etc. Toutes les bonnes volontés et les compétences sont les bienvenus, de la personne qualifiée au manœuvre, de l'historien amateur au passionné de recherche en archive ou sur informatique.

Si cette aventure vous intéresse contactez le 07 50 40 87 90.

INFOS UTILES

Qualité de vie : le bruit… entre réglementation et savoir-vivre.

L'été est là. Portes et fenêtres s'ouvrent encore plus. Nous voilà tous exposés aux nuisances sonores !

La loi précise que tout bruit gênant causé par nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Comme chaque année, à pareille époque, nombre d'entre vous viennent se plaindre auprès de la mairie des nuisances sonores de leur voisinage : tondeuses, tronçonneuses et autres engins qui vrombissent dès l'aube, volume sonore élevé (télé, radio, musique…), fêtes tardives et bruyantes, aboiements de jour ou de nuit pendant des heures...

La liste des nuisances pourrait être encore longue, celle des solutions plus courte : il suffirait que chacun y mette du sien pour que l'été soit agréable pour tous. Entre le respect de la réglementation et le simple respect d'autrui, il y a le bon sens et le savoir-vivre.

Mallefougasse est un village où il fait bon vivre. A chacun de nous de s'en montrer digne et d'apporter sa contribution au bien-être général.

RAPPELS :

Les nuisances sonores des activités non professionnelles sont réglementées par l'arrêté préfectoral n° 2001-1470 : Tous travaux effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectuées que :

- du lundi au samedi inclus de 8h30 à 12h et de 14h à 20h ;
- les dimanches et jours fériés
  - o de 10h à 12h et de 16h à 18h du mois d'octobre au mois de mai compris
  - o interdit de juin à septembre compris.

L'arrêté municipal n°2008-27, réglementation de l'usage de l'eau potable.

Pour la période allant du 1er juin au 30 septembre, l'usage suivant à partir du réseau potable est interdit : vidange et remplissage des piscines, seul le maintien du niveau est autorisé.

La sécurité des piscines privées.

Afin d'éviter tout accident, les propriétaires doivent équiper leur piscine conformément au décret n° 2004-499 avec l'un des quatre dispositifs suivants : barrières de sécurité, couvertures, alarmes, abris.

Les piscines ne doivent pas rester en libre accès à partir du domaine public.

LE MOT DU MAIRE

Jean-Paul Deorsola,
Maire et Vice-président CCMD

La baisse des dotations que l'Etat verse aux communes a été le grand débat de ces derniers mois au sein des communes et dans les médias. Mallefougasse n'y échappe pas. Pour notre commune, la dotation globale de fonctionnement de l'Etat est en baisse de 5,78% !

Fait aggravant, cette baisse de nos recettes se cumule également avec deux dépenses supplémentaires importantes : la prise en charge des rythmes scolaires sur l'année complète et la suppression de l'instruction gratuite des autorisations d'urbanisme depuis le 1er juillet dernier. Deux nouvelles contributions qui vont peser lourd sur le budget communal.

Il est difficile de dégager des marges de manœuvre dans les modestes budgets des communes rurales qui n'ont jamais donné dans la facilité et le gaspillage. Le Conseil municipal a toutefois renégocié l'automne dernier les contrats d'assurance et les contrats sur les contrôles de sécurité.

Pour faire face à ces baisses de recettes et aux nouvelles charges, le Conseil municipal a voté, pour la première fois depuis dix ans, une augmentation de la fiscalité communale de 3%. Mais cette mesure ne compensera que très partiellement l'augmentation des charges ce qui diminuera d'autant notre capacité d'investissement.

Il en va de même pour le budget de notre communauté de communes dont les dotations pour l'année 2015 sont en baisse de 663.000€ !

Une bonne nouvelle toutefois, la baisse de 3,33% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Malgré la diminution des dotations et les charges nouvelles qui incombent aux communes, le conseil municipal reste déterminé à poursuivre son action en faveur de notre village et à engager les investissements nécessaires à notre avenir.

L'année 2015 sera marquée par la rénovation complète de la station d'épuration du village et la finalisation de la rénovation de la station du quartier ouest. La consultation des entreprises vient de s'achever, les travaux seront réalisés au second semestre.

Une nouvelle opération de rénovation de la voirie communale a également été prévue au budget.

La commune travaille aussi sur l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) inhérent à l'accès des bâtiments recevant du public pour les personnes présentant des handicaps ; il devra être présenté à la préfecture fin septembre et prévoir le planning des travaux s'étalant sur les trois prochaines années. La première étape concerne l'accès au rez-de-chaussée de la mairie.

Je vous invite à prendre connaissance en détail de nos budgets et de nos projets par la lecture de notre bulletin d'information communal. Le Conseil municipal que je remercie pour son travail se joint à moi pour vous en souhaiter bonne lecture.

Nous vous souhaitons un bon été.

LE SAVIEZ-VOUS

Instruction du droit des sols, la fin du service gratuit de l'Etat en faveur des communes

L'article 134 de la loi Alur du 24 mars 2014, en vigueur depuis le 1er juillet 2015, modifie les seuils de mise à disposition gratuite des services de l'État. Cette modification concerne environ 10 000 communes, dont Mallefougasse.

Jusqu'à présent, une commune pouvait disposer gratuitement des services déconcentrés de l'État pour l'étude technique des autorisations d'urbanisme, lorsqu'une commune comprenait moins de 10.000 habitants ou lorsque l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent groupait des communes dont la population totale était inférieure à 20 000 habitants. Désormais, seules les communes de moins de 10.000 habitants ne faisant pas partie d'un EPCI de plus de 10.000 habitants pourront en bénéficier tout comme les EPCI compétents regroupant moins de 10.000 habitants.

Ce désengagement de l'État a provoqué un émoi légitime chez les élus. Financièrement et techniquement, cette problématique nouvelle est difficile à gérer. Cette évolution affecte de très nombreux territoires qui doivent rapidement prendre le relais. Les communes concernées doivent s'organiser pour créer localement un service d'instruction à leur charge. Pour ce faire, les communes adhérentes à la Communauté de communes de la Moyenne Durance ont décidé de créer un service mutualisé qui prendra le relais des services de l'Etat à compter du 1er janvier 2016. Dans cette attente, la Commune de Mallefougase a signé une convention avec la Commune de Château-Arnoux afin de bénéficier de son service d'instruction jusqu'à la fin de l'année.

Mais cette évolution législative ne sera pas sans incidences financières pour les communes qui devront s'acquitter à due proportion du coût de ces nouveaux services, estimé à 9.200,00€ par an pour notre commune !

Ce nouveau service ne changera rien quant à vos démarches en matière d'urbanisme. Vous continuerez à adresser vos demandes d'urbanisme auprès du secrétariat de la mairie.

LE DOSSIER DU TRIMESTRE...

LE BUDGET 2015

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2014

Les frais de fonctionnement pour l'année écoulée se sont élevés au total à 64.700,04€ :
- fournitures et matériels 16.391,54€ ;
- salaires, charges, travaux d'entretien 45.642,75€ ;
- intérêts emprunt 2.665,75€.

Ces frais de fonctionnement sont répartis entre les Communes de Cruis, Montlaux et Mallefougasse au prorata du nombre d'élèves de chacune des trois communes. Pour l'année 2014, les frais de fonctionnement à la charge de la Commune de Mallefougasse s'élèvent à 16.619,84 € (13.731,14€ en 2013).

Compte tenu de la prise en charge des rythmes scolaires de septembre à décembre, ces frais sont en augmentation de 21,03 % pour l'année 2014.

LES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le budget 2015 prévoit les participations de la commune de Mallefougasse aux syndicats intercommunaux auxquels elle adhère :
- au Syndicat d'adduction d'eau potable du plateau d'Albion (S.I.A.E.P.) : 1.500,00€ ;
- au Syndicat départemental d'électrification (S.I.E) : 286,00€ ;
- au Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du Carrefour Bléone Durance (SITE) à 823,48€ (14 élèves). Ce service de ramassage scolaire assure la liaison entre Mallefougasse et le collège et le lycée de Sisteron.
- au schéma directeur des transports départementaux qui assure la liaison hebdomadaire par autocar entre Mallefougasse et Sisteron : 657,90€ ;
- à l'agence de développement informatique (A.G.E.D.I) pour la fourniture des logiciels (état-civil, comptabilité, budget, élections, rôle de l'eau…) 546,00€.

LES SUBVENTIONS COMMUNALES

- à la Coopérative scolaire de l'école de Cruis (transports en car, matériel de travaux manuel, matériel de sport, jeux de cour, documentations, goûters, matériel éducatif : CDROM, CD, livres…) : 950,00€
- à l'amicale du personnel de la Communauté de communes : 200,00€ ;
- à la Protection Civile Intercommunale de Saint-Auban : 150,00€ ;
- à l'ADMR du Pays de Manosque, qui permet aux administrés de rester chez eux plus longtemps, par le biais de leurs intervenants qui assurent l'aide à domicile (ménages, jardinage, transport) : 200,00€ ;
- à l'association « Les Bouchons d'Amour 04 », qui par la vente de bouchons en plastique de bouteilles de boisson – eau, lait, soda – collectés régulièrement dans les communes du département (tri sélectif) peuvent acquérir du matériel pour personnes handicapées (fauteuils roulants…) : 50,00€.
- Au point rencontre qui gère l'épicerie solidaire : 420,00€ ;
- A l'association des Paralysés de France (APF) : 150,00€ ;
- l'association Canine Sisteronnaise, pour un montant annuel de 400.00 € dans le cadre de l'adhésion obligatoire de la commune à une fourrière ;
- à l'association théâtrale « les Malfoutugassais » : 500,00€ ;
- Au Comité des fêtes : 500,00€ ;
- A l'association Bel'Lurette : 500,00€.

LES SUBVENTIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOYENNE DURANCE.

- à l'Amicale des sapeurs pompiers de Saint-Etienne-les-Orgues : 540,00€

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire du SMIRTOM est en baisse de 3,33%, soit 11,98% en 2015.

La fiscalité de la Communauté de communes.

	Taux communaux 2015	Variation par rapport à 2014
La taxe d'habitation	6,02%	inchangée
La taxe foncière sur les propriétés bâties	3,80%	inchangée
La cotisation foncière des entreprises.	28,11%	inchangée

LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La tarification pour l'année 2015 est inchangée, à savoir :
- la tarification de l'eau :
  - de 0 à 150 m³ : 1,25€ le m³ ;
  - de 151 à 250 m³ : 1,45€ le m³ ;
  - au-delà de150 m³ : 1,85€ le m³ ;
- la tarification de l'assainissement :
  - de 0 à 150 m³ : 0,45€ le m³ ;
  - de 151 à 250 m³ : 0,55€ le m³ ;
  - au-delà de 150 m³ : 0,75€ le m³ ;
- l'abonnement au réseau : 55,00€ ;
- la redevance pour la lutte contre la pollution de l'eau domestique : 0,29€ par m³ ;
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,155€ par m³.

Le prélèvement de ces deux redevances est reversé à l'Agence de l'eau.

LE DOSSIER DU TRIMESTRE...

LE BUDGET COMMUNAL : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La fiscalité communale

	Taux communaux 2015	Variation par rapport à 2014	Taux moyen départemental	Taux moyen national
La taxe d'habitation	5,25 %	+ 3%	18,08%	23,95%
La taxe foncière sur les propriétés bâties	14,27 %	+ 3%	27,02%	20,20%
La cotisation foncière des entreprises.	29,88 %	+ 3%	64,41%	48,53%

Cette évolution de la fiscalité occasionnera une recette supplémentaire de 1.200,00€.

BUDGET PRINCIPAL : 204.474,40 €

Recettes			Dépenses	
Produits des services	1.695,00€		Charges à caractère général	69.127,97€
Impôts et taxes	102.057,00€		Atténuation de produits	28.089,00€
Dotations et participations	46.863,00€		Autres charges de gestion courante	44.715 ,00€
Produits de gestion courante	12.800,00€		Charges financières	7.000,00€
Produits exceptionnels	2.000,00€		Charges exceptionnelles	500,00 €
Report exercice précédent	39.059,40€		Charges de personnel	7.700,00€
			virement à la section d'investissement	47.342,43€
Total des recettes	204.474,40€		Total des dépenses	204.474,40€

BUDGET « EAU – ASSAINISSEMENT » : 77.331,99 €

Recettes			Dépenses	
Vente de l'eau	56.240,00€		Charges à caractère général	41.381,43€
Autres produits de gestion courante	1.500,00€		Atténuation de produits	7.914,00€
Dotations et participations	1651,43€		Dépenses d'ordre d'exploitation	16.193,65€
Recettes d'ordre d'exploitation	5.512,85€		Charges financières	2.000,00€
Report exercice précédent	12.427,71€		Charges exceptionnelles	2.000,00€
			Charges de personnel	6.000,00€
			Virement à la section d'investissement	1.842,91€
Total des recettes	77.331,99€		Total des dépenses	77.331,99€

LA VIE DE LA COMMUNE

PÂQUES

Par un beau dimanche de Pâques, les enfants de Mallefougasse ont perpétué la traditionnelle recherche des œufs de Pâques. Un bel instant de convivialité qui s'est poursuivi par une distribution d'œufs en chocolat, un lâcher de ballons avant de se conclure autour du pot de l'amitié.

LA FOURNÉE DE PRINTEMPS.

Le four communal a été rallumé par Bel'Lurette pour nous offrir une belle fournée du printemps et animer notre vie communale.

LA CARAVANE CURIEUSE

Dans le cadre du festival « regarde sous tes fenêtres », la caravane curieuse a fait le tour des villages du Pays Durance Provence. Au cours de sa halte sur les places de Mallefougasse, les habitants présents ont disserté sur les origines du nom de Mallefougasse et sur les œuvres littéraires faisant allusion à notre village.

LES RÉALISATIONS

GOUDRONNAGE DU CHEMIN CLAUDE GALLEY

Début mai, l'opération de goudronnage du chemin Claude Galley a été réalisée. Cette opération faisait partie du programme de voirie financé sur le budget 2014.

RÉNOVATION DE L'AIRE DU TRI SÉLECTIF.

Après l'incendie de l'année dernière, une opération de rénovation de l'aire de tri a été réalisée : remise en place de l'éclairage public et goudronnage de la partie restée précédemment en terre.

LES INVESTISSEMENTS ET LES ÉTUDES 2015

RÉNOVATION DES STATIONS D'ÉPURATION.

Le Conseil municipal et la société « RX ingénierie », en charge de la maîtrise d'oeuvre, sont en train d'analyser les réponses à l'appel d'offres. Les travaux débuteront au second semestre.

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LA VOIRIE.

Une nouvelle opération de voirie est a été budgétisée en 2015.

Le coût de ce programme d'investissement s'élève à 23.220,00€ HT. Le plan de financement s'établit comme suit :
- Commune de Mallefougasse (70%) : .....16.254,00€
- Dotation Etat (30%) : .....6.966,00€.

MISE EN PLACE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (AD'AP)

Conformément à la loi N° 2005-02 du 11 février 2005 et aux décrets N° 2006-555, N°2007-1327, N° 2009-500 et 2014-1327, la Commune de Mallefougasse a l'obligation d'engager les démarches nécessaires afin de rendre les locaux communaux accessibles à tous les types de publics, y compris aux personnes présentant des handicaps pouvant être d'ordres moteurs, visuels, auditifs, psychiques et mentaux.

Pour ce faire, le Conseil Municipal a approuvé la Convention cadre de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre d'une mission spécifique accessibilité. La prestation proposée :
- Elaboration du diagnostic d'accessibilité :.....960,00€ ;
- Demande de subvention FIPHP : .....300,00€ ;
- Aménagement sur plans :.....1.200,00€ ;
- Elaboration de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) : .....3.360,00€.

Les trois premières étapes sont prises en charge à 100% par les subventions du FIPHP (Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap).

L'élaboration de l'Ad'Ap est prise en charge à 100% uniquement pour l'accès à la mairie. Mais la commune vient également d'obtenir une subvention au titre du Fonds de Solidarité Local du Conseil régional d'un montant de 15.000€ pour la mise en conformité des accès au rez-de-chaussée de la mairie.

Les études de l'Ad'Ap devront être présentées à la préfecture fin septembre et prévoir les travaux dans les trois ans à venir.

LA NATURE À MALLEFOUGASSE

Vous vous intéressez aux plantes, aux petites bêtes et vous faites des photos, dans votre jardin ou le long des chemins. Je vous propose de prendre contact avec moi. Nous pourrions ensemble participer à une meilleure connaissance de la nature sur la commune de Mallefougasse.
Françoise Drouard nature.drouard@free.fr (04 92 73 14 77 ou 04 50 93 38 78)

DES LIBELLULES

En été, on voit les libellules voler près des eaux douces. À Mallefougasse, la seule zone humide à les accueillir est le Thoron qui coule au sud de la commune, avant la remontée vers Augès. Richard Fay qui participe à l'inventaire national des Odonates a photographié Demoiselles et Libellules vraies pendant l'été 2014.

Chez le Leste vert (Demoiselle), après l'accouplement, le mâle tient encore la femelle derrière le cou avec ses pinces (position en tandem) pendant qu'elle pond ses œufs dans l'écorce d'un arbuste surplombant l'eau. Les larves une fois écloses se laisseront tomber dans l'eau où elles vivent et chassent jusqu'à la métamorphose.

Comme le Leste vert, le Caloptéryx éclatant est une Demoiselle. Les Demoiselles ont un abdomen fin comme une allumette et les ailes au repos rassemblées sur le dos, contrairement aux Libellules vraies.

Le Gomphe à pinces (Libellule vraie) étale ses quatre ailes membraneuses, en se tenant au soleil sur les rochers. Les libellules ont une très bonne vue et repèrent les insectes qu'elles attrapent au vol.

La femelle d'Orthétrum brun (Libellule vraie) pond sous la surface de l'eau, au niveau de la Combe d'Oursière, à la mi-juillet.

Le mâle d'Orthétrum brun – qui est de couleur bleue – surveille son territoire, posé sur un rocher.

Certaines libellules, une fois la période de ponte terminée, peuvent s'écarter pour chasser. D'autres voyagent parfois loin des zones humides. Il n'est donc pas impossible d'en voir dans les jardins, postées en hauteur comme cette Libellule déprimée – un mâle à l'abdomen bleu taché de jaune – qui a choisi une antenne de voiture comme poste d'observation !

Questions, remarques, photos pour la page nature :
nature.drouard@free.fr

un couple de Lestes verts
Mallefougasse
photo Richard Fay

le Caloptéryx éclatant
Mallefougasse
photo Richard Fay

le Gomphe à pinces mâle
Mallefougasse
photo Richard Fay

L'Orthétrum brun femelle
Mallefougasse - photo Richard Fay

la Libellule déprimée mâle
Mallefougasse
photo F. Drouard

l'Orthétrum brun mâle
Mallefougasse - photo Richard Fay